

CHAMPIONNAT RÉGIONAL Auvergne-Rhône-Alpes 2022

EQUIMASTERS CSO Chazey sur Ain 26-28 août 2022

- PREAMBULE

Les Championnats CSO organisés par le CRE A-RA permettent d'attribuer les titres de Champions régionaux individuels, dans les catégories Amateur 2, Amateur 1, Amateur Elite, et à la meilleure équipe départementale, la Coupe des départements, en Amateur 3.

Règlement des EQM sur le site du Comité Régional d'Équitation Auvergne-Rhône Alpes.
<https://www.equitation-auvergnerhonealpes.com/equimaster-cso>

- QUALIFICATIONS DEPARTEMENTALES "ALLIER" POUR LES EQUIMASTERS AM2, AM1, AM ELITE

Concours du département de l'Allier qualificatifs aux Equimasters:

Du 29 avril au 1^{er} mai : HIPPOS Centre Équestre d'Ebreuil n° 202203016

Du 3 au 5 juin : stade équestre du Sichon, organisé par l'Écurie de Verduizant n° 202203026

Du 8 au 10 juillet : stade équestre du Sichon, organisé par les Écuries du GA n° 202203008

Du 29 au 31 juillet : EYWA à Saint Didier La Forêt n° 202203011

Règlement des qualifications Allier pour les EQUIMASTERS :

<https://cde-allier.ffe.com/page actualités sportives>

La Commission CSO du CREARA, définit chaque année le nombre de places par niveau, attribué à chaque département.

En 2022 : **5 places en Am2, 5 places en Am1, 4 places en Am Elite** sont attribuées au département de l'Allier

Les épreuves qualificatives sont les épreuves Grand Prix labellisées du concours et seront programmées le samedi ou le dimanche :

Une épreuve GP Am2 110, une épreuve GP Am1 120, une épreuve GP Am Elite 125

Ce sont les cavaliers qui se qualifient et non les couples (des changements de cheval pouvant intervenir tout au long de la saison)

Pour prétendre à une qualification aux Equimasters, les cavaliers doivent être licenciés dans l'Allier. Néanmoins ces épreuves sont ouvertes à tous.

Chaque cavalier qui souhaite participer aux Equimaster et donc participer au Grand Prix Labellisé des concours qualificatifs dans ce cadre-là, **devra impérativement** se déclarer au jury du concours, en donnant son adresse mail et son numéro de téléphone (portable de préférence).

A chaque participation le cavalier se verra attribuer un nombre de points en fonction de son classement. Le total des points à l'issue du dernier concours qualificatif déterminera son rang pour une éventuelle participation aux Equimasters.

Dans chaque épreuve qualificative, les 8 premiers cavaliers licenciés dans l'Allier marquent des points :

Premier cavalier licencié dans l'Allier : 10 points

Deuxième cavalier licencié dans l'Allier : 8 points

Troisième cavalier licencié dans l'Allier : 6 points

Quatrième cavalier licencié dans l'Allier : 5 points

Cinquième cavalier licencié dans l'Allier : 4 points

Sixième cavalier licencié dans l'Allier : 3 points

Septième cavalier licencié dans l'Allier : 2 points

Huitième cavalier licencié dans l'Allier : 1 points

Pas d'attribution de points au-delà d'une SEIZIEME place dans l'épreuve.

Un récapitulatif des points sera publié après chaque concours sur le site du CDE et sur sa page Facebook.

Un cavalier ne peut courir que dans un seul niveau au moment des EQUIMASTERS.

Ainsi, si lors d'un concours qualificatif, il participe à deux Grands Prix labellisés de niveau différent, il devra déclarer 30 minutes avant le début du premier Grand Prix ou il est engagé, le niveau Amateur qu'il retient pour se qualifier aux Equimasters.

S'il ne fait pas cette démarche, ses points seront automatiquement pris en compte dans la computer list de l'indice le plus élevé.

De même, s'il a deux chevaux dans le même Grand Prix Labellisé, il devra déclarer obligatoirement après la reconnaissance du parcours, le cheval avec lequel il courre la qualification.

[Chaque cavalier voulant se qualifier pour les Equimasters devra participer à au moins trois concours qualificatifs.](#)

A l'issue du dernier concours qualificatif de l'Allier, du 29 au 31 juillet à Saint Didier La Forêt, la liste définitive des cavaliers qualifiés, sera établie et diffusée sur le site du CDE et sur sa page Facebook.

Cette liste sera complétée de 2 réservistes par niveau, qui pourront en cas de désistement de dernière minute (sur justificatif sérieux) de cavalier(s) qualifié(s), être contactés pour participer aux Equimasters.

Si par addition des points, des cavaliers (qualifiés ou réservistes) étaient ex æquo, ils seront départagés en fonction de leur place au classement permanent FFE dans le niveau dans lequel ils se sont qualifiés.

[Les cavaliers qualifiés devront obligatoirement adresser un mail à \[cde03@ffe.com\]\(mailto:cde03@ffe.com\) pour confirmer leur participation aux Equimasters au plus tard le 8 août.](#)

Les engagements pour les Equimasters seront faits individuellement par chaque cavalier au plus tard le 22 août minuit, date de clôture des engagements.

Les Equimasters sont ouverts aux enseignants.

Les cavaliers participant aux Equimasters ne peuvent pas prendre part à la Coupe des Département Amateur 3.

Pour tous renseignements complémentaires transmettez un mail à : **cde03@ffe.com**

COUPE DES DEPARTEMENTS PAR EQUIPE AM3

Sélection départementale de l'Allier pour La Coupe des Départements Am3

Le Comité Départemental d'Equitation de l'Allier participe à la Coupe des Départements par équipe Am3, lors des Equimasters CSO de Chazey sur Ain, du 26 au 28 août prochain.

Cinq couples seront **sélectionnés par le CDE** pour représenter le département de l'Allier.

Les enseignants ne peuvent pas être sélectionnés dans l'équipe.

Il n'y a pas d'épreuves qualificatives, **mais les cavaliers souhaitant être sélectionnés devront avoir participé à au moins trois épreuves Amateur 3 Grand Prix 1 m labellisées**, dans l'un des concours suivants :

Du 29 avril au 1^{er} mai : HIPPOS Centre Équestre d'Ebreuil

Du 3 au 5 juin : stade équestre du Sichon, organisé par l'Écurie de Verduizant

Du 8 au 10 juillet : stade équestre du Sichon, organisé par les Écuries du GA

Du 29 au 31 juillet : EYWA à Saint Didier La Forêt

Prioritairement, la sélection par le CDE se fera sur proposition des enseignants et/ou dirigeants de club.

Des candidatures individuelles pourront être déposées, dès lors ou le cavalier ou la cavalière est licencié(e) dans un club de l'Allier. C'est le CDE qui constituera la liste définitive.

Idéalement, le principe est que le CDE Allier soit représenté par 5 couples, représentant 5 clubs différents

Le Comité Départemental d'Equitation de l'Allier finance pour chaque couple l'engagement des épreuves « Coupe des Départements » ainsi que la location du box pour la durée des Equimasters.

Les cavaliers sélectionnés seront contactés par le CDE et devront obligatoirement adresser un mail à cde03@ffe.com pour confirmer leur participation à la Coupe des Départements au plus tard le 8 août.

Les engagements seront faits individuellement par chaque cavalier ou par son coach au plus tard le 22 août minuit, date de clôture des engagements aux Equimasters.

Se référer au règlement des EQM sur le site du Comité Régional d'Equitation Auvergne-Rhône Alpes.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez votre enseignant ou transmettez un mail à : cde03@ffe.com



Règlement des qualifications Allier



Règlement des EQUIMASTERS